

LE BUDGET...

Ces jours derniers, MM. les députés ont discuté au *Grand Conseil* le projet de budget pour l'année 1902. Ils ont décidé de dépenser 9.000.000, en chiffres ronds, que naturellement nous serons appelés à verser dans les caisses de l'État. La population du canton étant d'environ 130.000 habitants, il en résulte une somme de 70fr. par tête. Notons bien qu'en plus de cet impôt cantonal, nous avons des impôts communaux souvent très lourds, sans compter les nombreux millions que nous payons à la *Confédération* sous forme de droits d'entrée.

Maintenant, veut-on savoir comment ces 9.000.000 sont dépensés?

Tout d'abord, les intérêts et l'amortissement de la dette publique absorbent 1.750.000, c'est-à-dire un cinquième environ du budget. Nos rentiers sont les premiers à être remboursés largement, non une mais plusieurs fois, des impôts qu'apparemment ils payent, mais réellement ils perçoivent de l'État.

Viennent ensuite les députés, qui coûtent 30.000 francs par an, une somme énorme si l'on tient compte de leur inutilité absolue, minime pourtant si on la compare à celle dépensée en d'autres pays pour leurs *Chambres*.

Le gouvernement nous coûte 40.000 francs. L'année dernière on a essayé d'augmenter les traitements de MM. les *Conseillers d'État*, mais malgré l'unanimité des partis, des socialistes aux ultramontains, pour recommander cette augmentation, les électeurs ont regimbé et à une grande majorité ont répondu non. Même pour tondre le peuple il faut y mettre des façons. Il a peut-être voulu dire: «*Volez-moi, mais ne vous en moquez pas au point de demander une augmentation de traitement pour être mon voleur*».

L'entretien, l'éclairage, le chauffage et les frais divers pour les différents bureaux, prisons, casernes et écoles de l'État coûte 500.000 francs, une somme dont une bonne partie sert à récompenser les patriotes les plus ardents.

Le *Journal de Saint-Gervais* a attaqué dernièrement l'*Économat* à propos des imprimés. Le *Conseil d'État* a reconnu que M. Bron avait tort, sans toutefois le poursuivre pour diffamation et en chargeant même trois de ses membres de faire une enquête et proposer des réformes! Les attaques étaient donc justifiées et il est évident que ce qui se passe pour les impressions se répète aussi pour le reste. Inutile de dire que l'enquête et les réformes, si jamais elles aboutissent à une nouvelle loi quelconque, ne changeront rien au favoritisme actuel, car il représente un système indispensable à tout gouvernement pour se maintenir au pouvoir.

Les policiers, les gendarmes, les mouchards et les gardes de toutes espèces nous coûtent 700.000 francs par année pour traitements et 130.000 pour allocations, indemnités, fournitures, équipements, etc... Ils forment une classe privilégiée, qui seule touche en plus des pensions, se chiffrant à 70.000 francs. Et ils ont la vie dure tous ces pensionnés: plusieurs le sont depuis une vingtaine d'années, évidemment ils ne se sont pas usés à la peine.

Tout cela fait déjà 900.000 francs alloués au *Département de Justice et Police*, mais ce n'est pas tout: il faut y ajouter 300.000 francs pour les tribunaux et parquets et 170.000 pour les prisons! Et nous arrivons au total de 1.370.000 francs, dépensés pour protéger les biens que nous n'avons pas et laisser accomplir régulièrement un nombre donné de meurtres et de tentatives de meurtre. Il est vrai que comme compensation nous pouvons être mouchardés, tracassés, appréhendés, frappés d'amendes, emprisonnés sous les plus futilités et les plus différents prétextes.

Le Département militaire nous coûte environ 300.000 francs par année, ce qui n'est déjà pas mal; mais cela ne représente qu'une faible partie de ce qu'on nous prend annuellement pour la préparation à la guerre et pour assurer en cas de grève, comme à Genève en 1898, le triomphe du capital. En effet, le budget

militaire de la Confédération est de 30.000.000, et malgré les belles phrases des ligueurs pour la paix aux *Chambres* et ailleurs il augmente constamment.

Nos églises nationales, dont les électeurs ont consacré le maintien à la même énorme majorité qu'ils avaient auparavant voulu maintenir les maisons au falot rouge, coûtent 200.000 francs par année. Et pourtant le bon Dieu ne devrait pas avoir besoin de tant d'argent! Malheureusement ses représentants sur terre ont de belles dents, des estomacs et des ventres on ne peut plus excellents et l'appétit ne leur fait jamais défaut. Dans un discours à Chêne-Bourg l'année avant d'arriver au pouvoir, M. Favon nous avait bien dit, à propos de la question religieuse, qu'il fallait prendre le taureau par les cornes et supprimer le budget des cultes, mais tous les politiciens changent si vite et si souvent d'avis! Le maître actuel de Genève attaque toujours les curés et les pasteurs, mais il s'élève avec toute sa grande éloquence contre la suppression de leurs traitements!

La parole du Christ n'est jamais gratuite et en plus de ces 200.000 francs l'État paie encore 6.000 francs pour l'enseignement religieux donné aux élèves des établissements d'instruction primaire et secondaire. L'amour de Dieu, la croyance dans l'au-delà sont innés, disent tous les prêtres; seulement ils s'empressent de déformer le cerveau des enfants pour les amener à la foi.

La bureaucratie nous coûte encore 400.000 francs par année. Dans ce chiffre ne sont pas compris le corps enseignant et le corps médical payés par l'État, mais simplement les ronds-de-cuir et les gratte-papier des *Départements de l'Intérieur, des Travaux publics, du Commerce et de l'Industrie, de l'Instruction publique et des Finances et Contributions*.

Nous arrivons ainsi à un total de 4.600.000 francs en chiffres ronds, plus de la moitié du budget, empêchés sans la moindre utilité pour le peuple, par les rentiers, les bureaucrates, les policiers, les députés, les mouchards, les curés, les pasteurs, les gardes, les juges, les gendarmes, les huissiers, les fournisseurs privilégiés, etc..., en un mot par tous les soutiens de l'ordre.

Les 4.400.000 francs restant sont ainsi répartis: 2.150.000 francs pour l'instruction publique, 900.000 pour l'assistance, 515.000 pour les travaux publics, 320.000 pour subventions, intérêts et répartitions à la ville et aux communes, 240.000 pour allocations à sociétés et institutions diverses, 100.000 pour l'agriculture, 75.000 pour le bureau de salubrité et enfin 100.000 pour achat de sel que l'État nous revend honnêtement 230.000 francs. Il se contente d'y gagner le 130 pour cent.

Le parasitisme et le favoritisme absorbent certainement une somme assez considérable même de cette seconde partie du budget.

Il y figure aussi des dépenses absolument inutiles, comme celle de 21.000 francs pour la faculté de théologie. M. le pasteur Frank Thomas, lui-même, ne nous déclarait-il pas dernièrement, si je n'ai pas mal compris, que Dieu ne pouvait former l'objet d'aucune science? Même en faisant preuve d'un optimisme exagéré, nous pouvons déclarer, comme conclusion, que des neuf millions pris aux contribuables, quatre tout au plus sont dépensés tant soit peu utilement, le reste forme la curée des politiciens de tout acabit et de leur odieuse séquelle.

Il nous resterait maintenant à étudier le chapitre des recettes, mais à quoi bon? Nous savons très bien que c'est toujours le peuple qui paye en dernier ressort tous les impôts et il faut vraiment la naïveté ou la roublardise du rédacteur du *Peuple* pour oser affirmer que sur 14.000 contribuables 10.500 ont été réellement, dégrevés. Est-ce que la base économique de la société serait, par une simple loi tributaire, complètement changée et les pauvres n'étant plus soumis de toutes façons aux riches, ceux-ci se verraient dans l'impossibilité de se refaire promptement des augmentations déboursées? Et pourtant il y a des électeurs qui croiront même celle-là!

Luigi BERTONI.
